

Adieu veaux, vaches, cochons, couvées...

Comme à son habitude, c'est en douce que le Maire et sa majorité viennent de décider la fermeture définitive de la ferme pédagogique du parc Heller à proximité du Poney-club. Profitant de la nécessaire restructuration-réhabilitation du Poney-club municipal concédé à une société privée, la municipalité qui depuis des années l'abandonnait a donc pris la décision de liquider la ferme pédagogique pourtant fréquentée par les écoles, les centres de loisirs et les particuliers. Évidemment, comme à son habitude, sans aucune consultation ni concertation avec qui que ce soit. C'est donc le coup de grâce qui vient d'être porté à cet équipement qui aura accueilli pendant près d'une quarantaine d'années les enfants et familles antoniennes. Le seul argument invoqué pour cette mise à mort c'est la nécessité d'économies !...

Soit ! Mais reste une énigme ; qui a mangé le cochon et à quelle sauce finiront les quatre derniers lapins ?

Tarifs municipaux : toujours plus !

C'est toujours la même question : faut-il augmenter les impôts ou les tarifs des services ? Avec la baisse de dotation de l'Etat, les communes doivent choisir. Augmenter les impôts c'est le contribuable qui paie davantage, augmenter les tarifs c'est l'usager. Que ce soit le territoire Vallée Sud Grand Paris (VSGP) ou notre commune, on voit que le choix est vite fait de majorer les tarifs des services : prenons deux exemples, celui des piscines, gérées par VSGP, et celui du cinéma municipal.

Le tarif des piscines varie dans notre commune : au centre aquatique Pajeaud (ancienne piscine des Iris), l'entrée est à 4,90 € alors qu'à la piscine Lionel-Terray elle est à 3,25 €. Évidemment le centre Pajeaud est neuf mais l'eau n'y est pas plus propre ou plus chaude : est-ce logique de faire payer la nouveauté à l'usager ? Quand vous prenez un TGV sortant tout juste des usines d'Alstom, est-ce que vous

payez votre billet 33 % plus cher que dans un TGV qui a 10 ans ? Notons qu'il est aussi possible aux Antoniennais d'aller à la piscine de Massy pour 3,90 €, toujours à prestation égale. Pour les Massicois c'est même 2,80 € !

Pour le cinéma, la logique est bien différente : d'un cinéma à l'autre la prestation (la programmation, essentiellement) peut être très différente. Au Sélect, les tarifs ont augmenté brutalement en avril 2017 : 7,69 % pour le tarif plein et 9,09 % pour le tarif réduit. Cette augmentation n'était pas liée à une rentabilité insuffisante de fonctionnement, mais à une « remise à niveau » par rapport à des services jugés semblables à proximité. Elle s'est d'ailleurs accompagnée d'une campagne de publicité assez cynique visant à montrer que le Sélect restait « compétitif » par rapport aux autres salles alentour.

Dans ces deux cas, la fixation des tarifs semble obéir à une simple logique ultralibérale : c'est la capacité de payer de l'usager qui fait le prix ! Pourtant, l'objectif d'un élu local responsable ne devrait-il pas être de favoriser l'accès à tous au sport et à la culture ? Sans tarification au taux d'effort (sans doute difficile à mettre en œuvre), c'est le tarif réduit qui est le levier principal de cette volonté de démocratiser l'accès. Pendant longtemps le panel des tarifs réduits recouvrait les personnes en situation de handicap, les retraités, les jeunes, les étudiants, les familles nombreuses, les demandeurs d'emplois... soit des populations dont on pouvait penser qu'elles éprouvaient des difficultés, mais le tarif réduit n'était pas accordé aux allocataires des minima sociaux, notamment du RSA, pour lesquels on était pourtant certain de leurs difficultés majeures ! Suite aux demandes réitérées de l'opposition depuis plus de 5 ans, le RSA est enfin éligible au tarif réduit au Sélect depuis septembre 2018.

Nous prendrons peut-être à rebrousse-poil quelques « gilets jaunes » mais, pour nous, l'impôt mesuré est plus juste que le tarif injustifié et le tarif devrait être un outil de démocratisation et pas un instrument de préservation de l'entre-soi.



Anne RAMBAUT

N°52

Agora

Décembre 2018

Intermédiaire, la belle affaire...

Le président de la République l'avait dit pendant un an et demi : la France était malade de ses corps intermédiaires : partis politiques, syndicats, élus locaux... Maintenant, il découvre, légèrement contrit et contraint, ce que ce peuvent être des mouvements sociaux pas encadrés par ces corps intermédiaires. Ah, heureusement que certains soufflent des idées pour établir un dialogue sur les thèmes portés par les « gilets jaunes », heureusement que d'autres tentent une médiation entre des lycéens sans organisation et un Ministère sans imagination... Macron, après avoir dynamité le PS et décrédibilisé LR (ou l'inverse), découvre sans avoir exercé le moindre mandat ce que toute la classe politique savait dès le début : un député parachuté avec l'étiquette magique ne « sent » pas forcément le terrain ni le vent qui tourne. Pourtant, au siècle dernier un Premier ministre disait qu'entre les hommes et le pouvoir politique, il n'y a que les religions, les tribus et les partis et, qu'à tout prendre, il préférerait les partis... Début 2017, ici même (voir Agora n°41), nous parlions de l'élu local, du plus beau des mandats, éditorial toujours d'actualité. Et si les Romains avaient eu raison d'exiger pour être consul d'avoir été auparavant édile ?

dernier, pourquoi avoir tenu secrètes les informations dont elle disposait ? Pour ne pas réveiller les riverains dont elle connaît l'hostilité au projet Massy-Valenton ? Pourquoi ne pas avoir alerté plus tôt alors pour que les habitants concernés puissent solliciter d'être entendus sur la suppression du passage à niveau afin que leurs intérêts légitimes soient pris en compte ? Certes, sous la pression, suite à la manifestation organisée à l'automne par les riverains et leurs associations, le maire a concédé la mise en place d'un comité municipal de suivi du projet dont la première réunion, suivie d'une rencontre avec les associations de riverains, a consisté à présenter enfin les documents à la disposition du maire depuis le 10 avril dernier... puis une double page dans le bulletin municipal officiel de la ville. Mais depuis plus rien, sinon une convocation de certains propriétaires par le tribunal administratif pour prévenir les risques de dégradation de leur propriété...

Pour sa part, la SNCF affirme avoir proposé depuis le 14 décembre de rencontrer le comité de suivi et les associations et d'organiser une réunion publique d'information avec les riverains. Proposition déclinée par la mairie qui, de source officielle, fait savoir que le mieux serait de jouer à l'autruche... Silence, ne rien dire, on va gagner du temps, ils pourraient nous oublier ! Alors que depuis le 19 décembre, les premiers travaux de dévoisement des réseaux ont commencé, autorisés par un arrêté municipal signé le 7 décembre !

Massy-Valenton - PN9 : le maire fait l'autruche et autorise les travaux !

Depuis quelques semaines, les riverains de la ligne Massy-Valenton sont sous la pression de la SNCF et de l'Etat qui veulent engager dès les premiers jours de janvier prochain les travaux de suppression du passage à niveau de Fontaine-Michalon. Cette phase devrait durer près de trois années, jusqu'en 2021, elle impose, selon la SNCF, la fermeture de la circulation automobile pour une période de deux ans minimum créant d'évidence de lourdes difficultés pour les commerçants et les habitants de ce quartier.

En vérité, il s'agit de la seconde phase de l'aménagement de l'autoroute internationale ferroviaire à grande vitesse en zone urbanisée. La phase ultime, désormais inscrite dans le projet gouvernemental de la loi mobilités soumis en février prochain en première lecture au Sénat, s'étalera jusqu'en 2027 entre les Baconnets et Massy pour créer les nouvelles voies nécessaires aux liaisons TGV inter-cités et internationales. Le trafic augmentera alors très sensiblement puisque la ligne accueillera alors aussi les TGV directs Bordeaux-Bruxelles en 2019 et Bordeaux-Londres en 2022.

Si la mairie affirme aujourd'hui vouloir prendre en compte les préoccupations des riverains du quartier Michalon et s'opposer au démarrage des travaux dès lors que les réserves ne seront pas levées, on s'interroge sur le pourquoi de la rétention d'information ? En effet, informée depuis le 10 avril



Budget participatif : quelles leçons ?

Les résultats du scrutin concernant le budget participatif 2018-19 ont été proclamés lors du Conseil municipal du 6 décembre : 12 projets sont susceptibles d'être réalisés en 2019. Il est maintenant possible de dresser un premier bilan de cette opération.

Tout d'abord, le pari de Jean-Pierre Limborg, conseiller municipal délégué à la e-démocratie a été gagné. Plus de 140 projets ont été déposés, desquels 25 furent déclarés éligibles à participer au scrutin. 1877 votants ont donné leurs avis, soit 3% de la population totale antonienne. Ces résultats ne semblent pas à première vue montrer un investissement démesuré des Antoniens mais ils sont à interpréter en perspective d'autres consultations citoyennes : ainsi, seulement 700 Antoniens avaient participé à la concertation de 2016 sur notre future Place du Marché et, à Grenoble, ville pionnière du budget participatif, 102 projets ont été présentés cette année, 30 ont été déclarés éligibles et 5625 habitants ont voté (3,5% de la population communale).

En ce qui concerne l'orientation des 12 projets lauréats (la liste est consultable sur le site <https://www.ville-antony.fr/actualites/budget-participatif-2018>), 5 thèmes principaux peuvent se dégager : les économies d'énergie (projets 1 et 3 sur l'extinction ou la limitation des publicités lumineuses ou de l'éclairage public en cœur de nuit), les déplacements alternatifs (projets 4, 7, 8 et 12 sur les abris à vélos, la sécurité des piétons, les déplacements des personnes handicapées et le covoiturage), la qualité de vie (projets 2, 5, 6 et 11 sur des toilettes publiques, des boîtes à livres, la qualité de l'air et les fauteuils urbains), les écoles (projet 9), la biodiversité (nichoirs à chauve-souris). Pour l'essentiel, hormis la sécurité des piétons, l'infrastructure des écoles et les fauteuils urbains, il s'agit de domaines où l'exécutif municipal ne s'était pas aventuré jusqu'alors outre mesure. La forte attente des Antoniens sur ces domaines devra naturellement être entendue par la majorité municipale au-delà même des 12 projets retenus.

La procédure appliquée à Antony pour le budget participatif a été critiquée dans nos colonnes (voir Agora 50 et 51). De fait, la présélection a été conduite d'une main de fer par le Maire en

personne alors que la commission ad hoc devait initialement rejeter seulement les projets ne répondant pas au règlement (notons à ce propos qu'à Grenoble, la présélection se fait aussi par un vote populaire). Et le rassemblement de projets analogues au cours de l'été devait être réalisé en concertation avec les différents porteurs de projets, ce qui n'a pas été toujours le cas.

Pour finir, cette première édition nous a gratifiés d'une agréable surprise. C'est l'accueil qui a été réservé par les Antoniens aux projets que nous avons proposés. Les porteurs de projets sont encore désignés sur le site de la Mairie par leurs prénoms et l'initiale de leur nom mais nous pouvons révéler que le projet classé n°1 (extinction des publicités lumineuses en cœur de nuit) a été présenté par Jean-Marc Feuillade, notre conseiller municipal, que le projet classé n°12 (places de stationnement réservées au covoiturage à la gare centrale) lui doit aussi beaucoup (projet présenté par son épouse Marie-José Feuillade) et que le projet classé n°2 (toilette publique au Parc Heller) résulte de la fusion de plusieurs projets initiaux dont l'un était porté par Bruno Edouard. Ces résultats font plus que nous satisfaire, ils nous obligent : dans les prochains mois, nous serons amenés à vous présenter des propositions pour notre Ville dans un cadre plus formel.



Catherine CRESSOT

« Les Hussards sur les toits ! »

Après la cour en étage de la nouvelle école Dunoyer-de-Ségonzac, le Maire propose à nouveau de réaliser la cour de l'école de la résidence Jean-Zay au dessus du bâtiment sur le toit des constructions pour laisser le plus de place possible aux promoteurs immobiliers ! Les maîtres d'école, dans notre ville, surveilleront la cour de récréation des nouveaux établissements scolaires maternelles et élémentaires sur les toits des écoles... Les Hussards de la République transformés en « Hussards sur les toits » !

Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony
28 Rue Céline - Antony **2**

Inondations à Antony : que vienne le temps des solutions !

Evidemment, vous lirez dans le prochain Vivre à Antony que l'opposition critique la majorité municipale à tout-va sans avoir la moindre proposition. Voire...

Comme nous l'avons indiqué il y a quelques semaines (voir Agora n°50), la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Antony était l'occasion de mettre en vigueur des spécifications visant à retenir les eaux pluviales à la parcelle. De fait, le Commissaire-enquêteur a émis deux réserves sur le PLU dont une sur la nécessité de gérer la rétention des eaux de pluie. Ce qui n'a pas empêché le Maire de présenter le dit PLU au Conseil de territoire sans la moindre modification sur ce point. *Perseverare diabolicum...*

Mais voici nos propositions.

Demander au Préfet d'inclure Antony dans le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) des Hauts-de-Seine.

Demander au Président de Vallée-Sud Grand Paris (VSGP) d'élaborer avec les autres intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Grand-Orly Seine-Bièvre...) l'élaboration d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI-3) pour la Bièvre, à soumettre à la Région Ile-de-France, à l'instar de ce qui est en cours pour l'Yvette.

Sans attendre le résultat de ces deux démarches,



élaborer un Plan communal de sauvegarde (PCS) facilitant l'action en cas d'inondations (plan d'équipement en pompes, en groupes électrogènes, plan d'hébergement d'urgence des sinistrés...). Mettre en place une aide à l'équipement des particuliers en

pompes et en batardeaux mobiles : quand Antony sera inclus dans le PPRI 92, l'Etat pourra subventionner 40% du montant des dépenses ; à quelle hauteur interviendront la Ville, VSGP, le département, la région ?

Etablir un diagnostic des causes d'inondation par quartier (débordement de la Bièvre, saturation des collecteurs, ruissellement depuis les hauteurs...).

Etablir un diagnostic de sensibilité aux inondations des bâtiments de service public communaux (écoles, crèches, cuisine centrale, police municipale...), le faire établir pour les bâtiments de service public non communaux (collèges, pompiers, police nationale...) ainsi que pour les infrastructures ferroviaires et les ensembles de logements sociaux.

Programmer la réfection des surfaces sujettes au ruissellement au moyen d'enrobés drainants (cours d'écoles, parkings, places publiques...).

Etablir une procédure de gestion des déchets d'inondations pour ne pas ajouter la pollution à l'inondation.

Réunir un tour de table financier pour réaliser enfin après 15 ans d'attente un bassin de rétention à Fresnes (analogue à celui d'Issy-les-Moulineaux).

Réviser le PLU et y mentionner l'obligation d'emploi d'enrobés drainants sur les voies intérieures des résidences collectives.

Intervenir auprès de la Région et de la Métropole pour limiter le ruissellement en provenance des plateaux de Saclay, de Clamart et d'Orly (enrobés drainants, curage des fossés agricoles...).

Proposer aux parlementaires la modification de la loi sur les assurances qui subordonne l'indemnisation à la reconstruction à l'identique (autoriser l'indemnisation en cas de reconstruction selon les résultats du retour d'expérience et en déplaçant les installations sensibles en hauteur).

Si le budget participatif n'avait pas été limité à 400 k€, nous aurions présenté ce projet. Faudrait-il attendre 2020 pour que l'exécutif municipal ait enfin une politique pour les inondations ?

Bruno EDOUARD



Retrouvez-nous sur :

www.citoyensaantony.fr